

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 125

présenté par

Mme Louwagie, Mme Dalloz, Mme Bonnivard, Mme Petex-Levet, M. Juvin, M. Neuder, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Brigand, M. Taite, M. Fabrice Brun, M. Viry, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Valentin, Mme Corneloup, Mme Genevard, Mme Anthoine, Mme Gruet, Mme Serre, M. Ray, M. Hetzel, M. Dubois, M. Vatin, M. Breton et M. Forissier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 13 QUATER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport comptabilisant le nombre de personnes âgées étant victimes de maltraitements depuis cinq ans, à domicile ou dans les établissements qui les accueillent.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prendre en considération la maltraitance à l'égard des personnes âgées. Il y a une véritable absence de prise en compte des formes de maltraitements institutionnelles, dont la cause principale est le manque de temps et non la malveillance. En effet, il est développé au sein de l'exposé des motifs de la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société de bien vieillir en France, qu'actuellement ni la comptabilisation ni la qualification des maltraitements peuvent être chiffrées correctement en France dont les personnes âgées peuvent être victimes, à domicile ou dans les établissements qui les accueillent. Il est donc légitime et nécessaire de demander un rapport sur ces chiffres comptabilisant le nombre de personnes âgées victimes depuis cinq ans.

L'objectif étant que ce texte soit préventif afin de remettre le résident au coeur des priorités en rendant notamment l'EPHAD plus fonctionnel, surtout en libérant du temps de travail pour les soignants auprès des patients.

En effet, les soignants croulent de nos jours sous la bureaucratisation de leur métier, en devant remplir des formulaires et comptes rendus. Il est donc primordial de re confier les prérogatives principales aux soignants, à savoir, le bien-être des patients.